



CERTIFICAT DE SECURITE - PARTIE B

Certificat de sécurité confirmant l'acceptation des clauses adoptées par l'entreprise ferroviaire pour atteindre les exigences spécifiques nécessaires à la circulation en toute sécurité sur le réseau concerné conformément à la directive 2004/49/EC et à la législation nationale en vigueur

NUMERO D'IDENTIFICATION EUROPEEN

FR 12 2010 0023

1. ENTREPRISE FERROVIAIRE CERTIFIEE

Dénomination légale : On Site Rail France	
Nom de l'entreprise ferroviaire : On Site Rail France	Acronyme : OSR France
Numéro d'enregistrement national : 50515922800012	N° de TVA : FR 39 505 159 228

2. ORGANISME QUI EMET LE CERTIFICAT

Organisme : Etablissement public de sécurité ferroviaire (EPSF)
Pays : FRANCE

3. INFORMATION RELATIVE AU CERTIFICAT

Il s'agit	- nouveau certificat <input checked="" type="checkbox"/>	Numéro d'identification européen du certificat antérieur : Néant
	- certificat renouvelé <input type="checkbox"/>	
	- certificat mis à jour/modifié <input type="checkbox"/>	
Valable du : 19/11/2010		au : 19/11/2015
Type(s) de service(s) : Transport de fret y compris le transport des marchandises dangereuses.		

4. CERTIFICAT DE SECURITE - PARTIE A (acceptation du système de gestion de la sécurité)

Numéro d'identification européen : n° FR 11 2010 0022

5. LIGNES DESSERVIES

Voir annexe au courrier de l'EPSF référence AV-A/CCR/2010-11-28

6. CONDITIONS ET OBLIGATIONS SPECIFIQUES

Voir courrier de l'EPSF référence AV-A/CCR/2010-11-28

7. LEGISLATION NATIONALE EN VIGUEUR

Lois, notamment : Loi n° 2006-10 du 5 janvier 2006 modifiée relative à la sécurité et au développement des transports. Décrets, notamment : Décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains ; Décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 modifié relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire ; Décret n° 2003-194 du 7 mars 2003 modifié relatif à l'utilisation du réseau ferré national.
--

Arrêtés, notamment :

Arrêté du 6 août 2010 relatif à la certification des conducteurs de train ;

Arrêté du 30 juillet 2010 fixant les indicateurs de sécurité relatifs aux accidents et incidents de circulation ferroviaire ainsi que les indicateurs complémentaires dont l'établissement public de sécurité ferroviaire peut solliciter la communication ;

Arrêté du 14 avril 2008 modifié relatif au certificat de sécurité requis en matière ferroviaire ;

Arrêté du 1^{er} juillet 2004 modifié relatif aux exigences applicables aux matériels roulants circulant sur le réseau ferré national ;

Arrêté du 28 avril 2004 relatif au règlement de sécurité de l'exploitation du réseau ferré national ;

Arrêté du 26 août 2003 modifié relatif aux modalités d'exploitation du réseau ferré national ;

Arrêté du 30 juillet 2003 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et professionnel et à la formation du personnel habilité à l'exercice de fonctions de sécurité sur le réseau ferré national ;

Arrêté du 23 juin 2003 modifié relatif à la réglementation de sécurité applicable sur le réseau ferré national.

Date d'émission

19/11/2010

Numéro de référence interne

FR 12 2010 0023

Signature



Cachet des autorités

EPSF

60, rue de la Vallée

CS 11758

80000 AMIENS Cedex 1

Tél. 03 22 33 95 95